



Trail du Cagire - 2022

REGLEMENT DE COURSE

Toutes les mesures sanitaires imposées par les différentes institutions au moment de la course seront mises en place par l'organisation et devront être strictement suivies par les participants à la manifestation.

GENERALITES

- Le Club des « Galopins du Cagire » propose deux épreuves de course à pied en montagne et en nature.
- Elle est ouverte à tous (hommes et femmes – licenciés ou non – J/E/S/M et sous-catégories Master).
- Les Trails auront lieu le **Dimanche 25 septembre 2022** au départ du Stade Municipal d'Aspet (31160) avec un stationnement à proximité.
Il s'agit de courses hors stade courues en individuel, empruntant des sentiers pédestres existants et montagnards. Elles exigent un entraînement confirmé.
 - Le trail court de 35 Km : « Aspet-Pic du Cagire-Aspet », parcours de 2 420m de dénivelé environ avec un départ prévu le dimanche à 8h00,
 - Le trail découverte de 16 Km : « Aspet-Buret-Aspet », parcours de 850m de dénivelé environ avec un départ prévu à 9h00.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font exclusivement par voie électronique payable en ligne sur le site www.chrono-start.com

La date limite d'inscription est fixée au mercredi 21 septembre 2022 à minuit.

Toute inscription est obligatoirement accompagnée : *cf. document ci-dessous.*



FICHES RÉCAPITULATIVES RÉGLEMENT HORS-STADE 2021-2022

CERTIFICATS ET LICENCES ACCEPTÉS POUR PARTICIPER À UNE COURSE À PIED

Applicable à la saison 2021-2022 pour les licences et à partir du 1er novembre pour la participation de non-licenciés aux courses



Sous certaines conditions, un certificat médical peut-être valable pendant 3 ans exclusivement pour le renouvellement d'une licence : ceci **N'EST PAS APPLICABLE** aux certificats médicaux pour les non-licenciés qui souhaitent participer à une course.

L'organisateur doit conserver la trace de la licence présentée (numéro de licence et fédération de délivrance), ou l'original ou la copie du certificat médical, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

	LICENCE	CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION	AUTRES CONDITIONS	PRÉCISIONS
Licence FFA Compétition, Running, Entreprise	Elle doit être en cours de validité le jour de la course			Période de validité des licences du 1er septembre de N au 31 août N+1
Pass J'aime Courir FFA	Elle doit être en cours de validité le jour de la course			Pass valable 1 année de date à date, date inscrite sur le pass
Non-licencié		Doit y figurer la mention : - sport en compétition ou - athlétisme en compétition ou - course à pied en compétition	Certificat datant de moins d'un an le jour de la compétition	
Non licencié mineur		Questionnaire relatif à l'état de santé du mineur en vigueur depuis le 7 mai 2021	Le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale attestent avoir répondu de manière négative à l'ensemble du questionnaire. A défaut, un certificat médical sera demandé.	Consulter le décret : https://www.legifrance.gouv.fr/jorffid/JORFTEXT000043488809
Licence Compétition Fédération agréée par l'Etat : Fédération des Clubs de la Défense (FCD) Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) Fédération Française Handisport (FFH) Fédération Sportive de la Police Nationale (FSPN) Fédération Sportive des ASPTT Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP)	Elle doit être en cours de validité le jour de la course		Doit figurer sur la licence la mention : - sport en compétition ou - athlétisme en compétition ou - course à pied en compétition	Date de validité de chaque licence à vérifier auprès de la fédération émettrice
Licence FFA Santé	Licence non acceptée pour la compétition			Le licencié FFA Santé ne peut pas participer à des compétitions avec sa licence, mais peut présenter un certificat médical comme un non-licencié
Licence Compétition FF Course d'Orientation Licence Compétition FF Pentathlon Moderne Licence Compétition FF Triathlon				Attention : ces licences ne sont plus acceptées par le Règlementation Running FFA depuis le 1er janvier 2019.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Le certificat médical conforme ou la copie de la licence doit être téléchargé par le coureur directement depuis le site en ligne, avant le paiement de son inscription ou transmis toujours via le site en ligne au plus tard le 13 septembre 2022 minuit. Les certificats médicaux envoyés en pièce jointe d'un mail ne sont pas traités.

L'inscription n'est définitive que si le dossier est complet, que si l'ensemble des pièces ont été transmises dans les délais fixés par l'organisation.

Aucune inscription ne sera prise sur place.

Droit d'inscription :

- ✓ Trail du Cagire 35 Km : 28 €
- ✓ Trail Payssas 16 Km : 18 €

Catégories pouvant concourir :

Pour le 16 Km :

Junior	18 et 19 ans 2003 et 2004	Espoir	20 à 22 ans 2000 à 2002
Sénior	23 à 34 ans 1988 à 1999	Master (de M0 à M11)	1987 et avant 35 ans et +

Pour le 35 Km :

Espoir	20 à 22 ans 2000 à 2002	Master (de M0 à M11)	1987 et avant 35 ans et +
Sénior	23 à 34 ans 1988 à 1999		

Les personnes préinscrites peuvent retirer leur dossard dès le samedi 24 septembre de 14h30 à 18h30 sur le site Départ/Arrivée (Stade Aspet).

Le jour de la course, le retrait des dossards débutera à 6h30.

ANNULATION

Toute demande d'annulation d'inscription doit être envoyée au plus tard 1 semaine avant l'évènement, soit le 18 septembre 2022, à l'adresse mail suivante : lesgalopinsducagire@gmail.com

L'annulation et le remboursement ne sont possibles que dans les cas suivants : Accident, maladie, blessure et sur présentation du certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course.

Avant le 18 septembre 2022 remboursement total moins 10 € de frais de dossier.
Au-delà aucun remboursement ne sera effectué, mais possibilité de reporter l'inscription l'année suivante (valable 1 an seulement).

RAVITAILLEMENTS

- ✓ Il s'agit de courses en semi autonomie. Des ravitaillements sont toutefois dispensés le long des parcours (5 pour le 35 Km et 2 pour le 16 Km)
- ✓ Une assistance extérieure aux coureurs sera tolérée par l'organisation, pour un ravitaillement personnel ou un changement de matériel. Les zones d'assistance se situeront uniquement sur les zones de ravitaillement du parcours

CONTROLES / SECOURS / RADIOS

- ✓ Les médecins, les professionnels de la montagne, contrôleurs, officiels de l'organisation de la course ont toute autorité pour arrêter temporairement ou définitivement un coureur présentant des signes évidents d'épuisement
- ✓ La surveillance est assurée par le comité d'organisation et comprend :
 - Des équipes de secours de l'Association de Protection Civile de Haute-Garonne postés en nombre suffisant sur l'ensemble du parcours et encadrées par deux médecins.
 - Une équipe du Peloton de Gendarmerie de Haute-Montagne de Bagnères de Luchon (PGHM).
- ✓ Le tracé effectue une boucle dont le départ et l'arrivée sont prévus au stade à Aspet. Un pointage sera effectué pour les coureurs du 16 et 35 Km à Juzet d'Izaut (Col de Buret) et au refuge de Larreix pour les coureurs du 35 Km.
- ✓ Dans des conditions optimales de fonctionnement, un réseau radio relie le PC course, l'équipe médicale, le directeur de course et les responsables de poste.

MISE HORS COURSE / DISQUALIFICATION

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- D'absence ou falsification de dossard
- De retard au départ
- De non pointage aux postes de contrôle
- De modification ou suppression du balisage
- De non-respect des tracés balisés intégralement du parcours et des sentiers. Il est interdit de couper et s'écarter du parcours balisé.
- De pollution, jets de déchets sur le parcours, dégradations volontaires
- De manque de respect envers un officiel ou un bénévole
- De non-assistance à tout coureur en difficulté
- De refus de se faire examiner par un médecin
- De bénéfice de toute aide extérieure
- De dépassement du temps maxi autorisé (3 barrières horaires pour un départ donné à 8h) :

- | | |
|---------------------------------------|-------|
| ✓ Cabane de Juzet | 11h00 |
| ✓ Ravitaillement du refuge de Larreix | 12h30 |
| ✓ Ravitaillement de Buret | 14h30 |

Des bénévoles veilleront au respect de cette règle.
L'organisation examinera la situation pour une éventuelle sanction ou mise hors course.

CLASSEMENT – RECOMPENSES

Pour les 2 courses, seuls les coureurs franchissant la ligne d'arrivée au Stade Municipal d'Aspet sont classés.

Pour chaque course, un classement général homme et femme est établi.

Sur le trail 35 et sur le trail 16, une récompense sera distribuée aux 3 premiers du scratch Hommes et Femmes, le 1^{er} et la 1^{ère} par catégorie par tranche de 10 ans sur la base des anciennes catégories (junior, espoir, V1, V2, V3, V4 et V5) et sans cumul de prix.

Les réclamations seront recevables dans les 30 minutes après l'arrivée.
Les décisions du jury sont sans appel après ce délai.

ABANDON

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle et lui remettre son dossard et se mettre à sa disposition, l'organisateur se chargera du rapatriement.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de refus du concurrent de se faire rapatrier par celui-ci.

Les coureurs qui abandonnent entre deux postes de contrôle et dont l'état de santé ne nécessite pas une évacuation d'urgence doivent rejoindre par leur propres moyens un point de contrôle dans les meilleurs délais.

MATERIEL / EQUIPEMENT

Pour le 35 km :

- Matériel obligatoire :
 - Réserve d'eau de 0.5 l
 - Réserve alimentaire adaptée (gel, barres de céréales, ...)
 - Couverture de survie
 - Sifflet
 - Gobelet

- Matériel conseillé (en cas de mauvais temps) :
 - Coupe-vent, couverture de survie
 - "buff" ou bonnet, gants, etc ...

- Matériel autorisé :
 - Bâtons

Pour le 16 km :

- Matériel obligatoire :
 - Réserve d'eau de 0.5 l
 - Réserve alimentaire adaptée (gel, barres de céréales, ...)

- Gobelet
- Matériel conseillé (en cas de mauvais temps) :
 - Coupe-vent, couverture de survie
 - "buff" ou bonnet, gants, etc ...
- Matériel autorisé :
 - Bâtons

METEO

Pour des raisons de sécurité notamment en cas de conditions météorologiques trop défavorables l'organisation se réserve le droit de différer l'heure de départ de la course, de modifier les barrières horaires, d'arrêter la course, d'en modifier le parcours (itinéraire bis), d'annuler la course, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou remboursement des droits d'inscription.

CHRONOMETRAGE

- Assuré par Chrono Start
- Le dossard, avec puce électronique, sera placé impérativement sur le torse, clairement visible pour simplifier les pointages intermédiaires tout le long du circuit
- Les épingles doubles ne sont pas fournies

ASSURANCE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve couvrant l'ensemble des participants et les organisateurs.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon ou de disqualification, la responsabilité de l'organisation est dérogée.

RESPONSABILITES

La participation aux courses se fait de façon personnelle et nominative. Il est interdit de courir sous le nom d'une tierce personne ou de courir sans dossard, cette pratique pourrait avoir de graves répercussions en cas d'accident et de secours à victime.

Chaque coureur en infraction sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué durant les épreuves.

- Les accompagnateurs VTT ne sont pas autorisés.
- Les chiens, même tenus en laisse ne sont pas autorisés.
- Tout abandon devra être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche, le dossard lui sera remis. Les concurrents se doivent secours et entraide.
- Tout problème ou accident devra être immédiatement signalé au poste de contrôle le plus proche.
- Le respect total des règles de propreté et de respect de la nature est exigé aux concurrents.
- Le passage sur des zones et chemins non balisés est strictement interdit.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des accidents, vols ou incidents qui pourraient survenir aux participants avant, pendant ou après l'épreuve, qu'ils soient de leur propre fait ou causés par autrui.

Tout manquement avéré aux dispositions du présent règlement, à ces règles élémentaires de bonne conduite ou de tout avenant édité avant les épreuves pourra donner lieu à élimination.

Les concurrents s'engagent à respecter ce règlement et à suivre les instructions qui seront données par les officiels de la course par le seul fait de leur inscription.

DROIT A L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation de son image.

ANNULATION DE L'EPREUVE

En cas d'annulation de toute ou partie de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...) aucun remboursement ne pourra être effectué.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à l'une des deux courses entraîne l'acceptation et le respect de l'ensemble du règlement.
